

Mise en ligne le 25 Mai 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-58  
Conseil Municipal du 17 mai 2023

DATE DE CONVOCATION : 9 Mai 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - S. BROUILLET - A. DUBRUN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à B. LAFAYE - G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS - P. ORMECHE donne pouvoir à T. DEGRANDE - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à P. FREON - S. RAYNAUD donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. RAFIN donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : T. DEGRANDE

#### ASSOCIATION CHX – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2002-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

VU la délibération n° 2023-25 du Conseil Municipal du 22 mars 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association Compagnie CHx,  
CONSIDÉRANT que, pendant les journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre prochain, une exposition-performance sera installée à la galerie municipale où photographie, danse et vidéo dialogueront à partir d'un chai à eaux de vie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de la Compagnie CHx,
- Dit que cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget principal 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE